

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet : Révision n°1 du PSMV du site patrimonial remarquable de Perpignan

Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine

Par arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCLUE/2019045-0001 du 14 février 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 19 jours, est prescrite du 11 mars au 29 mars 2019 inclus.

Au terme de la procédure, la décision d'approbation de la révision n°1 du PSMV du site patrimonial remarquable de Perpignan pourra être adoptée par le préfet.

Le commissaire enquêteur est monsieur Didier ZAZZI, gendarme retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures. Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-revisionpsmvperpignan@pyrenees-orientales.gouv.fr Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné ;
- sur support papier, en mairie de Perpignan, siège de l'enquête, 11 rue du Castillet 1^{er} étage. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H
- sur un poste informatique, en préfecture de Perpignan au 5 rue Bardou Job (2^{ème} étage) aux jours et heures d'ouverture au public soit de 8H45 à 12H et de 13H30 à 16H30.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment la décision de dispense d'évaluation environnementale, après examen au cas par cas, de l'autorité environnementale compétente.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Perpignan, 11 rue du Castillet 1^{er} étage – 66000 Perpignan. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

La commune concernée est : Perpignan.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie selon le calendrier suivant :

- le mardi 12 mars 2019 de 14H à 17H
- le jeudi 21 mars 2019 de 14H à 17H
- le vendredi 29 mars 2019 de 14H à 17H

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Perpignan et à la préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction des collectivités locales – Bureau de l'urbanisme, du foncier et des installations classées) et sur Internet à l'adresse suivante (www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures), à réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à M. Dominique Zitoli (04.68.66.30.59) ou Mme Aurélie PROUST (04.68.66.30.61), mairie de Perpignan – Direction de l'aménagement et de l'urbanisme.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint de la citoyenneté et de la légalité,


Christian LEPINAY